

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

Cette consultation écrite remplace la procédure prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement n°1298-2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie.

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021, le conseil a adopté le projet de règlement de modification n° **P-2021-20** et intitulé : « **Amendement au règlement numéro 1298-2020 relatif au lotissement afin de modifier l'article 2.2.4 : Établissement de la valeur et d'ajouter « une mesure d'exception d'un lot transitoire intégré à un lot voisin » à la section 3.2 : Dispositions applicables aux terrains** ».
2. L'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par le présent avis public, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020.
3. Le projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
4. Une présentation détaillée portant sur ce projet de règlement peut être consultée sur le site Web de la Municipalité en suivant ce lien : [Présentation du projet de règlement P-2021-20 - Consultation écrite](#).

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis au bureau de la municipalité, au 2199, boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec), J5J 1A1 ou par courriel à greffe@stesophie.ca, et être reçus au plus tard le **9 décembre 2021 à 16 h 30**.

5. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité en suivant ce lien : [Projet de règlement n° P-2021-20](#).

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez-vous adresser au :

- Service du greffe si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation écrite à greffe@stesophie.ca;
- Service d'urbanisme si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts à bleroux@stesophie.ca.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 24 novembre 2021.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Web de la Municipalité stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville le 24 novembre 2021.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 24 novembre 2021.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe